

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL

ARRETE DE VOIRIE

N° P02/2025

Arrêté permanent portant permis de stationnement et de circulation
Sur les voiries d'intérêt communautaire

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le marché à bon de commande passé par la Communauté de communes Sud Roussillon,

Vu la demande de la Communauté de communes Sud Roussillon qui souhaite entreprendre des travaux de réfection de chaussée, d'entretien et de réparation sur les voies d'intérêt communautaire ;

Considérant que l'entreprise COLAS, titulaire du marché concernant les travaux d'entretien et de réfection de la voirie d'intérêt communautaire, est amenée à travailler régulièrement et inopinément sur le domaine public communal de Corneilla-del-Vercol, hors agglomération et en agglomération ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du **06 janvier 2025 au 06 janvier 2026**, l'entreprise **COLAS** est autorisée :

- à procéder aux travaux de réfection de chaussée, d'entretien et de réparation

- à stationner

sur les voies d'intérêt communautaire

Article 2 : Ces travaux pourront nécessiter les dispositions suivantes, sur les voies où l'entreprise COLAS interviendra :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement sur le domaine public communal des véhicules de l'entreprise COLAS

- circulation : soit alternée soit neutralisée

- circulation : déviée par rétrécissement de la chaussée

- stationnement des véhicules : interdit sur toute l'emprise du chantier

- dépassement de tous les véhicules : interdit sur toute l'emprise du chantier

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise COLAS.

Article 4 : Le présent arrêté sera effectif pendant toute la durée du marché à bon de commande pour les travaux d'entretien et de réparation de la voirie d'intérêt communautaire.

Article 5 : Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon

- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de **Corneilla-del-Vercol**, Toutes les forces de police sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

CORNEILLA DEL VERCOL, le 06 janvier 2025

